



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°152/2022
du Conseil communautaire
Séance du 27 juin 2022

Date d'envoi de la convocation = 21 juin 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 48

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 23

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Sarah LEFRANC, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Laurent OUILLON, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Cédric CLEMENTE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Anthony CELLIER à Jean Christian REY, Catherine CHANTRY à Laurent OUILLON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER, Claire LAPEYRONIE à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Fred MAHLER à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Cédric CLEMENTE, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Gérald MISSOUR à Elian PETITJEAN, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Manon CROUSIER, Catherine PECASTAING à Hervé GINOT, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS, Jennifer OBID à Jean-Yves CHAPELET, Alexandre PISSAS à Marie -Chantal PIONNIER

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Pascale BORDES, Alain POMMIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

Objet : Fixation des taux de promotion de grade

Vu la délibération 160/2013 du 14 octobre 2013 fixant le ratio à 100 % pour tous les grades qui imposent des règles spécifiques (réussite à un examen professionnel...) et à 75 % pour les autres grades,

Vu la délibération 101/2019 du 27 juin 2019 fixant les ratios d'avancement pour les nouveaux grades.

Vu la parution du décret n°2021-1882 du 21 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture et leur intégration en catégorie B au 1^{er} janvier 2022,

Considérant que cette question a été présentée au Comité Technique du 15 juin 2022,
 Considérant que la question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 20 juin 2022,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- De fixer les nouveaux ratios d'avancement de grade à compter du 1^{er} juillet 2022, tels que décrit ci-dessous.

Grade d'avancement	Règles Spécifiques	Ratio proposé
Filière Administrative		
Catégorie C		
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe		75
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe		75
Catégorie B		
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	X	100
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	X	100
Catégorie A		
Attaché Principal	X	100
Attaché Hors Classe	X	100
Filière Technique		
Catégorie C		
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe		75
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe		75
Agent de Maîtrise Principal		75
Catégorie B		
Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	X	100
Technicien Principal de 1 ^{ère} Classe	X	100

Catégorie A		
Ingénieur Principal		75
Ingénieur Hors Classe		75
Ingénieur en Chef Hors Classe		75
Ingénieur Général	X	100
Filière Culturelle		
Catégorie B		
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe	X	100
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} Classe	X	100
Catégorie A		
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe		75
Directeur d'établissement d'Enseignement Artistique 1 ^{ère} Catégorie		75
Filière Animation		
Catégorie C		
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} Classe		75
Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} Classe		75
Catégorie B		
Animateur Principal de 2 ^{ème} Classe	X	100
Animateur Principal de 1 ^{ère} Classe	X	100
Filière Médico-Sociale		
Catégorie C		
ASEM Principal de 1 ^{ère} Classe		75
Catégorie B		
Infirmière de Classe Supérieure		75
Auxiliaire de Puéricultrice de Classe Supérieure		75
Catégorie A		
Educateur de jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle		75
Cadre de Santé de 1 ^{ère} Classe	X	75
Cadre Supérieur de Santé		100
Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé	X	100
Puéricultrice de Classe Supérieure	X	75
Puéricultrice Hors Classe		75
Infirmier de Classe Supérieure		75
Infirmier en Soins Généraux Hors Classe		75

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juin 2022.

Le Président
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **12 JUL. 2022**

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux
devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°152.2022 du 27 juin 2022, page 3

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID : 030-200034692-20220627-DEL152_2022-DE